

Compte rendu de la séance du mardi 26 janvier 2021

Président : Gérard PÉDRINI

Secrétaire : Sébastien MOREAU

Présents : Gérard PÉDRINI, Sébastien MOREAU, Pierre HERRGOTT, Bdeia AMATUZZI, Christian BOULET, Marie-Paule BRAENDLIN, Fortuné MOURGUES, Sylvain MOLINES, Emilie QUIOT, Alexis MOL, Guy BOISSEROLLES, Judith GUITTET, Yannick RENEUVE, Martine PEDULLA

Absents et absents excusés :

Représentés : Alice MEYRIGNAC par Gérard PÉDRINI

Ordre du jour :

Adoption du compte rendu de la séance précédente.
Compte-rendu des décisions prises par M. le Maire.

- Participation aux transports scolaires des élèves du primaire pour l'année scolaire 2019/2020
- Demande de subvention : Aménagements pour la cantine scolaire
- Demande de subvention : Restauration des tableaux de l'église St Pierre St Paul d'Ispagnac
- Convention de mise à disposition du personnel du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour remplacement d'un agent territorial en congés de maternité
- Convention de mise à disposition d'hébergement temporaire pour mise à l'abri des femmes victimes de violences conjugales
- Motion de soutien en faveur de la création d'une formation qualifiante de laurier couvreur
- Questions diverses

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 16 DÉCEMBRE 2020

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal l'envoi du compte rendu de la séance ordinaire précédente pour lecture, il demande l'approbation de celui-ci.
Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité des présents ce compte-rendu.

Délibérations du conseil :

PARTICIPATION AUX TRANSPORTS SCOLAIRES DES ÉLÈVES DU PRIMAIRE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2019/2020

L'Assemblée Municipale, à l'unanimité des votants, décide de sa participation aux transports scolaires pour 8 élèves du primaire à hauteur de 3280 € pour l'année 2019/2020.

DEMANDE DE SUBVENTION : AMÉNAGEMENTS POUR LA CANTINE SCOLAIRE

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal le besoin de réaménager la cuisine centrale en l'équipant de matériel performant. Elle produit actuellement environ 120 repas/jour.

Il confirme l'obtention d'une subvention du Département de 16 345.00 € pour ce projet.

La commune peut également bénéficier d'un financement de la Région, qui a mis en place une politique en faveur de la qualité alimentaire (produits locaux).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants adopte le plan de financement suivant :

Montant des travaux HT :	40 862.00 €
Subvention Département (40%) :	16 345.00 €
Subvention Région Occitanie (30%) :	12 258.60 €
Part communale :	12 258.40 €

DEMANDE DE SUBVENTION : RESTAURATION DES TABLEAUX DE L'EGLISE ST PIERRE ST PAUL D'ISPAGNAC

M. le Maire informe de la nécessité de faire restaurer plusieurs tableaux inscrits au titre des Monuments historiques se trouvant dans les 2 chapelles de l'église d'Ispagnac.

Il informe que la Commune a bénéficié en 2017 du Plan Objets d'Art, co-financé par la DRAC et le Département qui a permis de financer une partie du travail.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants adopte le plan de financement suivant :

Montant des travaux HT :	16 070.00 €
Subvention Département (40%) :	6 428.00 €
Subvention DRAC (40%) :	6 428.00 €
Part communale :	3 214.00 €

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE POUR REPLACEMENT D'UN AGENT TERRITORIAL EN CONGES DE MATERNITÉ

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite d'un congé de maternité, il est nécessaire de remplacer l'agent administratif territorial absent et ce pendant toute la durée de son congé.

La commune a fait appel au centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Lozère (CDG) pour la mise à disposition d'un agent pour assurer ce remplacement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise la signature d'une convention de mise à disposition avec le CDG.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'HÉBERGEMENT TEMPORAIRE POUR MISE A L'ABRI DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a été contacté par le CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles) pour la mise en place d'une action permettant la sortie des violences conjugales en garantissant la protection des femmes victimes, d'améliorer les conditions de prise en charge des femmes victimes de violences conjugales ; d'améliorer les conditions de mise à l'abri et d'hébergement sur l'ensemble du département.

Il informe au Conseil Municipal qu'une convention avait déjà été signée les années précédentes. Un hébergement communal au village de gîtes "le pavillon" avait été mis en place.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents autorise la signature du renouvellement de cette convention du 27 janvier 2021 au 20 juin 2021

MARCHÉ : REVISION DE LA CARTE COMMUNALE D'ISPAGNAC SUITE A LA MODIFICATION DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (SPR)

La commune d'Ispagnac est dotée, depuis le 17 décembre 2007, d'une Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP), devenue Site Patrimonial Remarquable (SPR), en application de la loi Liberté de Création, Architecture et Patrimoine du 7 juillet 2016.

M. le Maire informe que le Conseil Municipal dans sa séance du 28 mai 2020 a approuvé à l'unanimité la révision du Site Patrimonial Remarquable (SPR)

Le règlement du SPR doit être compatible avec le document d'urbanisme en vigueur.

Aussi, en parallèle de cette procédure, la Commune a prescrit par délibération municipale n° DE_2018_002 du 29 janvier 2018, la modification de sa carte communale.

La conduite simultanée de ces deux procédures permet de s'assurer de la compatibilité des deux documents et d'en garantir la concordance réglementaire.

Une consultation a été faite auprès de plusieurs bureaux d'études.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants décide de retenir pour un montant de 19 080.00 € TTC :

BUREAU D'ÉTUDES CYRILLE BONNET

8 rue d'Athènes
12000 RODEZ

MOTION DE SOUTIEN EN FAVEUR DE LA CRÉATION D'UNE FORMATION QUALIFIANTE DE LAUZIER COUVREUR

M. le Maire informe des démarches conduites par l'intercommunalité en vue d'obtenir ou de défendre les reconnaissances, classements ou labels d'exception qui participent à valoriser et à préserver le territoire : Parc National des Cévennes, inscription au patrimoine mondial Unesco du bien Causses et Cévennes, Sites Natura 2000, Grand Site de France en projet des gorges du Tarn...

La démarche initiée par l'association Artisans Lauziers Couvreurs, avec l'appui de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Lozère, en faveur de la création d'une formation qualifiante, de type Certificat de Qualification Professionnelle, au métier de lauzier-couvreur.

Cette démarche permettra largement de sauvegarder un savoir-faire précieux, d'en assurer l'enseignement aux générations futures et de garantir ainsi sa pérennité et la qualité des paysages traditionnels locaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, apporte son soutien à cette démarche.

QUESTIONS DIVERSES

M. le maire fait part du courrier reçu des conjoints LAPLANE Pierre qui souhaitent faire une donation de 3 parcelles au lieu-dit "Taparel" à la Commune.

Mmes AMATUZZI Bdéia et BRAENDLIN M. Paule informent qu'elles sont actuellement en relation avec les 2 écoles pour la mise en place d'un projet éducatif "conseil municipal avec les enfants".

M. BOULET Christian fait part d'un projet mené par la COM COM pour valoriser le vin sur le territoire avec une appellation "vin des Cévennes" (IGP).

M. MOREAU Sébastien soumet la demande d'un administré qui souhaite acquérir une partie d'un délaissé de la voirie communale pouvant être déclassé.

MOTION CONTRE LE DÉCLASSEMENT DES COLLEGES DU COLLET DE DEZE ET DE MARVEJOLS

M. le Maire fait lecture de la motion du Département qui est contre ce déclassement et qui souhaite obtenir des explications sur ces mesures et demande une révision de la décision de déclassement pour la rentrée 2021.

Les élus, à l'unanimité, soutiennent cette motion contre le déclassement des deux collèges.

PROJET ABC

Pierre HERRGOTT informe que les 30 et 31 janvier 2021 est prévu un comptage de l'observatoire des oiseaux de jardins. Des affiches et fiches de comptages sont mises à disposition auprès des commerces et écoles.

COUPES DE BOIS

Pierre HERRGOTT fait l'inventaire des coupes de bois prévues sur les terrains sectionnaux. Nécessité de prévoir une desserte forestière pour les coupes de Bessédes.

La séance est levée à 19 H 40

Sébastien MOREAU
Secrétaire

Gérard PEDRINI
Maire d'Ispagnac

